



Septembre 2013

## Copibec dévoile son nouvel *Espace enseignement!*

C'est avec enthousiasme que Copibec présente son tout nouveau site web destiné au secteur de l'enseignement ([www.copibeceducation.ca](http://www.copibeceducation.ca)). Que vous travailliez au sein d'un établissement de niveau d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, collégial ou universitaire, ce nouvel espace virtuel vous donnera toutes les informations utiles sur le droit d'auteur et les licences de reproduction conclues avec Copibec. Une FAQ est également associée à chacune des licences afin que vous puissiez trouver rapidement réponse à vos questions.

Une section recense toutes les sociétés de gestion canadiennes afin de vous aider à repérer l'organisme à contacter pour tous vos besoins en matière d'utilisation d'œuvres protégées. Les bibliothécaires du secteur de l'éducation ont aussi une section qui leur est consacrée. En tout temps, il vous sera possible de communiquer avec un spécialiste du droit d'auteur chez Copibec qui vous répondra avec la célérité habituelle.

Bonne navigation! Et n'hésitez pas à nous faire part de [vos commentaires](#) sur ce nouvel espace.

## Copibec présente son nouveau conseil d'administration

Le 13 juin dernier se tenait l'assemblée générale annuelle de Copibec, au cours de laquelle les délégués des huit associations membres ont élu un nouveau conseil d'administration.

Danièle Simpson (UNEQ) assume désormais la présidence du conseil alors que Jean-François Bouchard (ANEL) en est le vice-président. Stéphane Lavoie (ANEL) agit comme trésorier et Véronyque Roy (UNEQ) est devenue secrétaire. André Roy (UNEQ), Nicolas Langelier (AJIQ) et Lise Létourneau (RAAV) occupent les autres sièges réservés au collège des auteurs. Yann Pineau (Les Quotidiens du Québec), Christian Jetté (ANEL) et Francine Bergeron (SODEP) complètent le groupe des éditeurs représentés au sein du conseil.

Lors de la présentation du bilan des activités de l'année 2012-2013, la directrice générale de Copibec, Madame Hélène Messier, a mentionné que la société a perçu 16 905 000 \$, à titre de redevances, auprès des usagers qui reproduisent des œuvres protégées par le droit d'auteur. Cela représente une hausse de 8,8 % par rapport aux sommes recueillies l'an dernier. Du côté des distributions, ce sont près de 129 000 000 \$ qui ont été versés aux titulaires de droits depuis la mise en activité de Copibec, le 1er avril 1998. Comme l'a rappelé notre directrice générale : « Malgré le climat adverse dans lequel opèrent les sociétés de gestion, Copibec continue d'aller de l'avant, motivée par l'importance de préserver au mieux les droits des auteurs et des éditeurs de même que leurs sources de revenus. ».

Cette assemblée générale fut également le moment de souligner le départ de deux administrateurs après cinq années passées à orienter les actions de la société de gestion : M. Jean H. Lachapelle, un administrateur dévoué et le président sortant, M. Gaston Bellemare, un énergique défenseur du droit d'auteur et des actions de la société de gestion.

Le rapport annuel de l'année 2012-2013 sera en ligne sous peu, surveillez notre site web.

## **Six millions de dollars distribués et plus de 3 000 chèques émis!**

Fin août, Copibec a effectué l'un des plus importants paiements de son histoire en distribuant un peu plus de six millions de dollars en redevances. Quelque 3 000 chèques ont été émis à l'ordre des éditeurs, des auteurs et des sociétés de gestion des titres reproduits.

La majeure partie des sommes distribuées à cette occasion, soit 5 986 395 \$, provenait des universités du Québec pour la période s'échelonnant entre janvier 2011 et mai 2012. La répartition des redevances payées par les universités a nécessité l'analyse de 146 252 déclarations de reproduction totalisant plus de 86 000 000 de copies. De ce nombre, 75% des copies effectuées par les universités concernent des livres, 24 % des revues et 1 % des journaux.

Au cours des prochaines semaines, Copibec effectuera le paiement des sommes reçues en 2011-2012 de la part des entreprises produisant des revues de presse, ainsi que celui des redevances payées par le gouvernement provincial pour ses revues de presse sur support papier. La mi-octobre sera le moment de la distribution des sommes reçues du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire (année 2012-2013). Enfin, juste avant Noël, les auteurs et les éditeurs des titres reproduits dans les collèges privés et les cégeps en 2012-2013 recevront des redevances.

À ces paiements s'ajouteront, d'ici la fin 2013, les redevances perçues pour les autorisations particulières, les licences à la carte, ainsi que celles provenant des autres sociétés de gestion. Au total, quelque quatre millions de dollars additionnels seront versés d'ici la fin de 2013, aux ayants droit du Québec, du Canada et de plusieurs autres pays.

## **Nouvelles licences et beaucoup de négociations en vue!**

L'année 2013-2014 sera une année de négociations pour Copibec. Plusieurs de nos plus importantes licences arrivent à échéance et doivent être renégociées. C'est le cas de notre entente avec les universités du Québec, de celle intervenue avec les établissements d'enseignement collégial et des deux licences qui concernent la reproduction d'œuvres protégées dans les ministères du gouvernement du Québec. Le gouvernement fédéral nous a aussi informés de son intention de renégocier sa licence de reproduction.

Il est à prévoir que le déroulement de ce *marathon* de négociation sera influencé par les multiples questionnements soulevés par l'introduction de nouvelles exceptions dans la *Loi sur le droit d'auteur* et les décisions des tribunaux en matière de droits d'auteur (celles déjà rendues et celles attendues). Heureusement, plusieurs usagers reconnaissent toujours le bien-fondé des prétentions des auteurs et des éditeurs qui désirent vivre de leurs œuvres et récupérer une partie de leurs investissements.

Copibec poursuit également ses efforts pour intégrer la reproduction sur support numérique aux licences accordées aux entreprises privées, aux organismes sans but lucratif et aux associations professionnelles. Ainsi, au cours des derniers mois, les licences des agences de la santé et des services sociaux ont été revues afin d'y inclure la possibilité de rendre accessibles des extraits d'œuvres sur un intranet.

La licence qui permet aux employés de la ville de Montréal et à ceux de plusieurs de ses arrondissements de diffuser une revue de presse électronique a également été renouvelée, avec une légère augmentation de 2 % par année. Cette entente touche actuellement 26 arrondissements et services de la ville de Montréal, ainsi que la ville de Westmount. D'autres entités municipales seront contactées au cours de l'automne afin de leur faire connaître les licences de Copibec et les solutions existantes pour simplifier la gestion des droits d'auteur.

Tout dernièrement, une entente est intervenue avec le Diocèse de Montréal afin d'encadrer la reproduction d'œuvres protégées dans les paroisses et celle effectuée par les employés et les bénévoles du diocèse. Le Diocèse d'Amos a également manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une licence de reproduction. Ainsi, la presque totalité des diocèses du Québec sera sous licence.

## **L'importance de l'inscription des titres au répertoire de Copibec**

Copibec rappelle aux éditeurs l'importance de mettre à jour le catalogue de leurs publications. Un titre déjà inscrit

au répertoire de Copibec permet un traitement plus rapide des demandes d'autorisations faites en ligne. En effet, lorsque le système reconnaît le titre, il peut automatiquement appliquer les conditions de la licence du demandeur et donner une réponse exacte. De plus en plus d'utilisateurs, incluant les usagers du secteur de l'enseignement primaire et secondaire, font leurs demandes de reproduction en ligne et un répertoire à jour en accélère le traitement.

L'inscription des titres au répertoire permet également d'éviter des délais dans le versement des redevances puisque les titulaires de droits et le prorata de répartition sont déjà connus. Au moment de la distribution, il ne reste plus qu'à émettre les chèques de redevances et à les poster!

Avec Savia, notre système de gestion en ligne, il est plus facile que jamais pour les éditeurs d'inscrire leurs titres! Consultez notre [guide d'utilisation](#). Et n'oubliez pas de compléter les documents que vous retrouvez dans la section « Documents à approuver » de votre compte en ligne. Ces documents vous sont soumis par Copibec à la suite d'une déclaration de reproduction reçue ou encore d'un ajout au répertoire de Copibec par un de vos auteurs. Mais ils demeurent incomplets tant que l'éditeur n'a pas confirmé toutes les informations, incluant le prorata de distribution.

## **Déclarations en ligne pour 50 écoles de l'enseignement primaire et secondaire**

Pour la première fois cette année, 50 écoles du secteur de l'enseignement primaire et secondaire utiliseront le système en ligne de Copibec afin de transmettre leurs déclarations de reproduction. Ces 50 écoles s'ajoutent aux 350 écoles sélectionnées pour participer à la collecte de données 2013-2014 dans lesquelles les enseignants et les professionnels remplissent des formulaires papier.

Si cette première expérience donne des résultats positifs, la déclaration en ligne sera offerte à l'ensemble des écoles de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. La majorité des cégeps et quelques universités utilisent déjà, depuis plusieurs années, le système de Copibec pour effectuer leurs déclarations. Le recours à la déclaration en ligne offre plusieurs avantages : identification automatique des titres à partir du code ISBN ou ISSN, calcul des limites de reproduction et des frais relatifs aux autorisations particulières, affichage d'un avis lorsque le titre est exclu de la gestion collective ou qu'il appartient au domaine public.

Notre agente de liaison, Émilie McAll Pinard, et notre conseillère juridique, Me Frédérique Couette ont repris la tournée dans les écoles afin de parler des modalités de l'entente MELS-Copibec, ainsi que de différents aspects de la *Loi sur le droit d'auteur*. En ce début d'année scolaire, il arrive que quatre de nos employés soient simultanément sur la route pour participer à des rencontres dans les établissements d'enseignement et les commissions scolaires.

Fin septembre, Copibec, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, a tenu deux journées-rencontres à Québec à l'intention des enseignants, des conseillers pédagogiques et des directions d'écoles de la région de la Capitale-Nationale et de l'Est-du-Québec. En novembre, Copibec aura son kiosque au congrès de l'Association québécoise des professeurs de français et, en décembre, à celui de l'Association québécoise des enseignants et enseignantes du primaire. D'ici là, nous aurons visité des écoles de Montréal, Mont-St-Hilaire, Victoriaville, St-Eustache, St-Gabriel-de-Brandon, Candiac, Châteauguay, Portneuf et Québec et rejoint virtuellement les enseignants des Îles-de-la-Madeleine pour une présentation à distance.

Coordonnatrice : Caroline Lacroix

Collaborateurs : Hélène Messier, Rose-Marie Lafrance et Nicolas Boudreault

Traducteur : Brian Colwill

Pour vous abonner à notre infolettre, visitez notre page d'accueil!

Faites-nous part de vos questions et commentaires.

Copibec ailleurs sur le web:

---